De quoi s'agit-il ?

Le permis de circulation est obligatoire pour tout voyage sur les voies navigables wallonnes. Il est généralement élaboré par le premier bureau informatisé rencontré au cours du voyage.

Désormais, il est possible d'annoncer son voyage par internet. Ce procédé accélère et simplifie la communication des informations utiles à l'obtention du permis de circulation.

Qui est concerné ?

Les affréteurs, chargeurs, bateliers, manutentionnaires, sociétés de transport fluvial ou toute autre entreprise utilisant le réseau des voies navigables en Wallonie.

À quel moment ?

L'annonce doit être encodée, pour chaque bateau et pour chaque voyage, avant le départ.

Le numéro d'annonce permet au batelier d'obtenir le permis de circulation sans autre démarche administrative.

Sur quel site ?

http://voies-hydrauliques.wallonie.be/annonce

Mode d'emploi

Inscription et données « utilisateur »

L'utilisateur introduit ses coordonnées.

Il reçoit ensuite un nom d'utilisateur, basé sur ses nom et prénom, ainsi qu'un mot de passe.

Il remplit une fiche d'inscription pour le(s) bateau(x) qu'il souhaite annoncer.

Ces données sont modifiables à tout moment.

Encodage d'une annonce

Après identification, l'utilisateur introduit les données du voyage concerné :

- Date prévue du début de voyage;
- Numéro MET du bateau (renseignements auprès des bureaux d'émission dont la liste est sur le site) ;
- Données « marchandises » (tonnage, type de marchandise, conteneurs chargés ou vides, données concernant les matières dangereuses, passagers) ;
- Ports de départ, d'arrivée et étapes éventuelles.

Renseignements :
Ministère de l'Equipement et des Transports (MET),
Direction générale des Voies hydrauliques,
Division de l'Exploitation, Direction de la Navigation,
9/1 rue canal de l'Ourthe, 4031 Angleur.
Tél. : +32 (0)4 231 65 00 - Fax : +32 (0)4 231 65 71
mmernier@met.wallonie.be
www.voies-hydrauliques.wallonie.be

Conception de l'interface, réalisation graphique et textes :
MET- Direction générale des Voies hydrauliques –
Direction des Programmes et Direction de la Coordination
Impression : MET-Direction des Éditions et de la Documentation
Éditeur responsable : ir Marc Lemlin, bd du Nord, 8, B-5000 Namur
Première édition : novembre 2006

Annonces informatisées des voyages sur les voies navigables wallonnes.

PERMIS DE CIRCULATION

Nouveau!

Annonces informatisées

http://voies-hydrauliques.wallonie.be/annonce

© MET-OPVN

REGION WALLONNE

Annonces informatisées des voyages sur les voies navigables wallonnes.

Nouveau !

Obtenez rapidement un permis de circulation via les annonces informatisées

Utilisez l'interface web

http://voies-hydrauliques.wallonie.be/annonce

pour annoncer vos voyages

Contact : Direction générale des Voies hydrauliques
Direction de la Navigation
9/1 rue canal de l'Ourthe
B-4031 Angleur
Tél. : +32 (0)4 231 65 00
Fax : +32 (0)4 231 65 71
mmernier@met.wallonie.be
www.voies-hydrauliques.wallonie.be

©MET-OPVN

REGION WALLONNE